

La réunion générale du Réseau belge

Dimanche 13 septembre dernier, le R. B. a tenu, à l'Hôtel Scheers, à Bruxelles, son assemblée trimestrielle. Cette réunion fut précédée de celle des District et City Managers du Réseau Belge.

Après avoir discuté la question de l'émission privée d'amateur en Belgique et les conditions exigées par le gouvernement, la réunion des D.M. et C.M. a décidé de procéder à l'assemblée générale. Les D.M. et C.M. ont décidé de l'attitude à prendre par les délégués du R.B. à l'assemblée de la Fédération, et ont chargé ceux-ci de défendre leur façon de voir sur les différents points à l'ordre du jour.

A l'assemblée générale 70 membres étaient présents, venus de tous les points de la Belgique. Tous arboraient à la boutonnière leur carte Q.S.L. La plus franche camaraderie ne cessa de régner parmi eux. L'amateur anglais g2FM, étant de passage à Bruxelles, avait tenu à assister à la réunion, et déclara être très heureux de constater la bonne entente qui règne au sein du R.B.

L'assemblée se rallie à la proposition de la réunion des D.M. et C.M. quant à la question de licences de transmission. Différentes questions administratives sont ensuite traitées. La discussion se poursuit alors sur les derniers résultats obtenus par les membres du R.B., et dont voici le résumé :

P 2 : travaillé avec z4AR sur 43 mètres, le samedi 12 à 0600 GMT, avec 50 watts à l'alimentation. Egalement passé 4 messages à SMZS en employant comme oscillateur une lampe à deux électrodes type magnétron. Réception de 24 amateurs néo-zélandais, 2 australiens, WNP, WAP, etc.

K 2 : travaillé sur 34 mètres avec bzIAF, le 30 août à 0420 GMT, bzIAF émettant sur 33 mètres. Ecoutes de WAP, NRRL, WNP, tous les matins.

B7 : Q.S.O. avec nz2XA sur 37 mètres, le 17-8-25 à 0540 GMT ; bzIAB sur 36 mètres, le 11-8-25 à 0035 GMT ; bzIAF sur 35 mètres le 10-8-25 à 2315 GMT.

B7 travaillant sur 38 mètres pour nz2XA et sur 34 mètres pour les brésiliens IAB et IAF. Ecoutes régulières de NRRL (se trouvant à Wellington), NUMM, WNP.

T2 : a fait 15 Q.S.O. en un jour. Longueur

d'onde 45 mètres. A l'alimentation 520 v. continu pur ou bien 2.000 v. alternatif brut.

é22 : correspondu avec 8X, de Compiègne, en phonie. é22 est reçu là-bas R5 sur 2 lampes et R7 à R9 sur superhétérodyne. 325 v. par piles à l'alimentation, 8 millis. Modulation par Choke-control. Ce Q.S.O. a été réussi le 30-8-25 au matin, sur 90 mètres de longueur d'onde.

A44 : Q.S.O. également en phonie sur 175 mètres avec 8X (Compiègne) le même jour que é22. A la plaque, A44 à 750 volts alternatif redressé par Tungar, 12 millis. Reçu R6 R7 sur 2 lampes.

M. Boel, manager de la section phoniste du R.B., apprend à l'assemblée qu'il prépare une série d'essais pour réaliser une liaison stable en phonie avec les amateurs français, notamment avec les Parisiens. Il insiste qu'il en faut pas se décourager lorsque l'on ne dispose que d'une puissance réduite, et cite des exemples forts encourageants. L'amateur g2FM se met également à la disposition des membres pour leurs essais en phonie, et prépare également une série d'essais avec plusieurs amateurs présents. Les membres sont priés de s'adresser à M. Boel pour participer aux essais en phonie.

Le secrétaire fait connaître à l'assemblée le record du nombre de Q.S.L. passés en un jour par le service de relais de Q.S.L. du R.B., et qui est de 85. Il annonce ensuite que le R.B. a établi un type de cartes de Q.S.L. qu'il procure à ses membres à des conditions très avantageuses. Il indique le chiffre du nombre de cartes vendues à ce jour, qui est de 12.000. Ces différentes données prouvent suffisamment l'activité du R.B. dans ce service.

La séance officielle est alors levée. Les conversations particulières s'engagent, et les groupes ne se sépareront que vers 13 heures, en se donnant rendez-vous dans l'éther et à la prochaine réunion.

Un service d'ondes étalonnées vient d'être organisé par le Réseau Belge. Voici les premiers jours et heures :

Ondes de 20 mètres : les dimanches 20 et 27 septembre 1925, de 0900 GMT (soit 1.000, heure actuelle belge), à 0915 GMT. Texte : cq de B9, onde étalonnée de 20 mètres.

En effet, c'est l'amateur B9 qui a été chargé de ce service. Cet amateur possède tout le matériel nécessaire pour donner des ondes étalonnées, exactes à 1/2 cm. près.

D'ici peu, nous vous communiquerons les heures des ondes de 40 et 5 mètres étalonnées.

Rudolph COUPPEZ.

Bruxelles.

A la Fédération des Sociétés d'Etudes Radioélectriques

L'assemblée générale de la Fédération tenue à Malines le 20 septembre, a réuni les délégués de quinze des principaux cercles d'amateurs de T.S.F. du pays, groupant 1.433 membres.

Remarqué parmi l'assistance M. le R.P. Verreux, président du Cercle Verviétois d'Etudes Radiotélégraphiques M. Wust, du Cercle Anversois d'Etudes de T.S.F., qui fut professeur de T.S.F. à l'armée pendant la guerre, deux de nos fortes compétences, ainsi que de nombreux amateurs.

La discussion de l'ordre du jour fut l'objet de débats très animés.

L'assemblée exprima les desiderata ci-après :

a) Voir la taxe frappant les amateurs émetteurs ne pas dépasser le double de la taxe actuelle de réception, soit : 40 francs;

b) Voir l'emploi des ondes entretenues produites par des appareils à lampes thermoioniques à alimentation continue ou alternative, à l'exclusion totale des arcs, ainsi que des amorties.

c) Que l'Administration des P.T.T. se montre large dans l'octroi des licences;

d) Que les stations d'amateurs soient autorisées à employer une puissance de 100 watts;

e) De voir attribuer aux amateurs pour la télégraphie les longueurs d'ondes adoptées par le Congrès International de Paris, soit : 43/47, 70/75, 95/115 mètres, ainsi qu'une bande en-dessus de 20 mètres et 180/200 mètres pour la téléphonie.

Les points suivants, à l'ordre du jour, furent adoptés :

a) Les subsides seront accordés aux stations, en raison de l'intérêt qu'elles présentent aux amateurs ;

b) L'égalité des licences d'appareils.

Les amateurs peuvent construire leurs appareils, pourvu que l'objet copié ne serve pas dans un but commercial;

c) Légalité de la taxe.

La Fédération engage les amateurs à payer la taxe;

d) Centralisation des indicatifs par la Fédération.

La Fédération ne s'occupe pas de la distribution des indicatifs, elle laisse ce soin à l'Administration des P.T.T.;

e) L'assemblée exprime le désir de voir les fabricants de lampes de T.S.F. fournir leurs produits dans des emballages ne permettant pas de les utiliser frauduleusement avant leur arrivée chez le consommateur.

Rudolph C.A. COUPPEZ.

Correspondant belge de l'Antenne.